

# “Depuis AZF, on nous balade, c’est honteux”

**ENTRETIEN.** Yves Blein, le maire de Feyzin, préside Amaris, une association nationale qui regroupe plus de 200 communes exposées aux risques technologiques majeurs.



**Lyon Capitale :** Vous en avez récemment appelé à la ministre de l'Écologie, Nathalie Kosciusko-Morizet, pour qu'elle facilite l'application de la loi Bachelot, votée au lendemain de la catastrophe d'AZF, qui contraint les propriétaires à réaliser des travaux de protection de leur logement. Pourquoi ?

**Yves Blein :** Avec la loi Grenelle II de Jean-Louis Borloo, nous avons obtenu un rehaussement très significatif du crédit d'impôt, d'un montant de 40 % des travaux dans la limite de 30 000 euros. Aujourd'hui, on est retombé à 30 % de 10 000 euros. C'est totale-

ment insatisfaisant. Par exemple, dans les retours d'expérience que nous avons, en cas d'explosion les retours de soufflé brisent les vitres mais surtout arrachent les montants des fenêtres. Ça impose donc de les changer. Or, une seule fenêtre coûte 1 500 euros. Imaginez les maisons où il y en a six... La note est salée.

**Que vous a répondu l'État ?**

Je n'ai pas eu de réponse. J'ai été reçu par le directeur de cabinet de la ministre de l'Écologie, qui m'a dit qu'elle comprenait... C'est manifestement de pure forme. Après l'accident d'AZF, tout le monde a gesticulé, ça a remué, la mécanique médiatique s'est mise en marche. Mais, depuis dix ans, on nous balade. On a passé à la trappe les mesures fiscales sous prétexte de faire des économies, que c'était une niche fiscale. C'est scandaleux et honteux. On parle de risques, là !

**À combien est estimé le montant des travaux ?**

L'État évalue à plus de 300 millions d'euros le coût global des travaux à réaliser en France. Par foyer, la facture moyenne est de 15 000 euros. À Feyzin, on a cal-

culé qu'environ 500 maisons, situées pour l'essentiel dans le quartier des Razes, devront être remises aux normes. Soit 15 millions d'euros, dont 5 millions seront à la charge des propriétaires, c'est en tout cas ce qu'a promis le préfet. Ça fait 10 000 euros par logement. Quand vous regardez la carte des sites Seveso en France, on s'aperçoit que les habitations à proximité, c'est pas le 16<sup>e</sup> à Paris, les gens n'ont pas les mêmes moyens.

**Le coût ne risque-t-il pas de dissuader les habitants de réaliser les travaux ?**

Personne ne peut dire aujourd'hui ce qui se passera. L'État nous a affirmé qu'il sera dans l'impossibilité de vérifier maison par maison. Les contrôles in situ seront donc impossibles. Les travaux ne seront donc pas faits et le risque, lui, demeurera.

**Combien de personnes sont concernées par ces travaux ?**

En France, 600 communes sont concernées par les PPRT [*plans de prévention des risques technologiques, Ndlr*]. Plus de 9 millions de personnes y habitent.

## Des habitants de Feyzin devront partir de chez eux

Conçus après la catastrophe d'AZF, les plans de prévention des risques technologiques (PPRT) délimitent, autour des industries à haut risque, classées Seveso, un périmètre d'exposition au risque. Objectif protéger les habitants. Pour les populations les moins vulnérables, des travaux de remise aux normes de leurs habitations devront être réalisés: (*lire l'entretien avec Yves Blein*) Pour les populations les plus exposées, soumises à un risque mortel, l'État procédera à des expropriations (certaines études les évaluent à près de 3 milliards d'euros). Le PPRT de Feyzin, qui devrait être le premier de la région à être signé, fin 2012, prévoit dans le quartier des Razes l'expropriation "pure et dure" d'une dizaine de maisons (c'est également le cas de l'actuelle école, qui accueille 220 enfants), mais aussi des travaux sur 500 maisons (renfort de vitrages, peintures de façade plus résistantes aux incendies, étanchéité des ouvertures, etc. Il est également prévu pour 25 à 80 autres propriétaires du quartier un droit de délaissement, qui leur confère le droit d'exiger l'acquisition de leur résidence par la commune

### Lexique

**PPRT** (Plan de prévention des risques technologiques) Dispositif nouveau (et en cours d'élaboration) permettant d'agir sur l'urbanisation au voisinage des sites dangereux : - en diminuant la densité de cette urbanisation par l'expropriation des habitations les plus menacées, par la préemption et par le droit de délaissement accordé au propriétaire d'un bien immobilier qui peut

contraindre l'État à racheter son bien ; - en renforçant la qualité du bâti. On compte 50 PPRT, en cours d'élaboration, en Rhône-Alpes (11 dans le Rhône). Dans la "vallée de la chimie", l'État en a retenu trois (Feyzin, Pierre-Bénite et le port Édouard-Herriot à Saint-Fons).

**Zone d'effets mortels** C'est la zone dans laquelle au moins 1 % de la population est exposée à des effets mortels. Les établissements recevant du public

(EPR) y sont interdits. *La notion sera abandonnée lors de la mise en place des PPRT.*

### Zone d'effets irréversibles

C'est la zone dans laquelle au moins 1 % de la population est exposée à des effets irréversibles, c'est-à-dire à des séquelles permanentes. Les établissements recevant du public (EPR) y sont interdits. *La notion sera abandonnée lors de la mise en place des PPRT.*

### Sites industriels Seveso (potentiellement très dangereux)

France : 619  
Rhône-Alpes : 78  
Rhône : 26  
Lyon : 3  
Vallée de la Chimie : 7  
*Source : Ministère de l'Écologie - Chiffres arrêtés au 29 avril 2011.*

### La filière chimique en Rhône-Alpes

- Près de 500 établissements
- 4 sites sur 5 implantés en milieu urbain
- 5 bassins : Grand Lyon et Vallée de la Chimie, Grenoble et vallées alpines, Val-de-Saône, plaine de l'Ain, bassin de Saint-Étienne
- 32 000 salariés directs (100 000 salariés induits)
- 12 milliards d'euros de chiffre d'affaires

*Source : Union des Industries chimiques*